



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
KENYA

2024

Kenya



Résumé

Ce rapport examine le paysage des droits et de l'inclusion numériques au Kenya, en soulignant les réalisations et les défis dans des domaines clés tels que l'accès à l'internet, la liberté d'expression, la protection des données et l'accès à l'information. Il aborde des questions importantes telles que les fermetures d'Internet, les violations de la vie privée et la censure, tout en reconnaissant la croissance technologique rapide du pays et l'augmentation de la connectivité numérique. La recherche adopte une approche d'analyse qualitative, comprenant des études de cas, des examens des politiques et une analyse approfondie des revues et des publications. L'auteur de ce rapport analyse les performances du Kenya à l'aide de l'indice TheScore, qui mesure la conformité des pays à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), le Kenya obtenant un score de 34 sur 60 en 2024, ce qui indique une faible conformité.

Le rapport recommande des actions urgentes pour faire respecter les libertés constitutionnelles, améliorer l'inclusion numérique et renforcer les cadres de gouvernance. Les propositions clés comprennent l'exploitation de l'infrastructure numérique pour étendre l'accès abordable à l'internet, la révision des lois restrictives et la promotion de l'élaboration de politiques inclusives pour soutenir les groupes marginalisés. En comblant ces lacunes et en exploitant son potentiel technologique, le Kenya peut devenir un leader mondial en matière de droits numériques et d'innovation, à la hauteur de l'image de marque de la «Silicon Savannah».

2

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

3

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Situé en Afrique de l'Est, avec une population estimée à 55,1 millions d'habitants en décembre 2024, le Kenya possède un immense potentiel économique et social. Compte tenu de sa situation stratégique et de ses prouesses technologiques, avec des inventions comme M-pesa, le Kenya a été surnommé la «Silicon Savannah» de l'Afrique.⁵²⁰ Ces dernières années, le pays a connu un changement démographique, avec un nombre croissant de jeunes gens éduqués, férus de technologie et connectés.⁵²¹ Les Kényans se classent au premier rang mondial⁵²² pour le temps moyen passé en ligne, les plateformes de médias sociaux comme Facebook, TikTok et WhatsApp servant d'outils essentiels pour la communication, le commerce et l'activisme.

Cette évolution est en partie due au développement de l'internet au cours des dernières années. Les abonnements à l'internet fixe et sans fil ont augmenté de 7,3 % pour atteindre 52 millions en 2023, tandis que le nombre de fournisseurs de services d'application (ASP) agréés a augmenté de 13,2 % pour atteindre 533.⁵²³ Dans le même temps, l'expansion et l'amélioration continue de l'infrastructure à large bande ont facilité un flux de données important par personne, comme le montre l'augmentation du nombre de bits par seconde (bps) par habitant de 144 400 en 2022 à 241 000 en 2023.³

En 2024, plusieurs violations des droits de l'homme ont été enregistrées au Kenya, portant atteinte à l'intégrité démocratique et aux progrès du pays. En tête de liste figure la perturbation de l'Internet qui a eu lieu le 25 juin 2024 malgré les assurances préalables de l'Autorité des communications du Kenya (CA) selon lesquelles il n'y avait aucun projet d'interférence avec la connectivité de l'Internet.⁵²⁴ La perturbation de l'internet est la restriction intentionnelle de la connectivité qui limite la capacité des gens à accéder à l'internet ou à des sites web et applications spécifiques. Il peut s'agir de différentes tactiques, telles que l'étranglement de la bande passante ou le blocage de l'accès à certains services, qui peuvent ne pas couper complètement l'accès à l'internet, mais en compromettre considérablement l'utilisation.⁵²⁵

Au Kenya, la perturbation a été enregistrée par des plateformes telles que OONI et NetBlocks, indiquant une chute brutale de la connectivité internet de 100 % à 42 %.⁵²⁶ En outre, des préoccupations relatives à la protection de la vie privée et à la surveillance ont également été soulevées par différentes entités locales et internationales telles que la Commission internationale des juristes (CIJ)⁵²⁷ et Amnesty International⁵²⁸, qui ont documenté l'utilisation de technologies de surveillance pour retrouver et enlever des activistes et des manifestants numériques qui ont participé aux manifestations organisées par GenZ en 2024. En outre, le gouvernement kényan a menacé de fermer des médias de premier plan, tels que KTN News, pour avoir diffusé des manifestations antigouvernementales.⁵²⁹

520 CBS News «Comment le Kenya est devenu «Silicon Savannah» (2024) <https://www.cbsnews.com/news/how-kenya-became-the-silicon-savannah-60-minutes/> (consulté le 29 novembre 2024).

521 Emissaire «Le Kenya est à un point d'inflexion. Elle a besoin d'une nouvelle voie pour progresser» (2024) <https://carnegieendowment.org/emissary/2024/08/kenya-genz-protests-progress-tech-corruption?lang=en> (consulté le 29 novembre 2024).

522 The Star 'Les pays qui passent le plus de temps sur les réseaux sociaux' (2024) <https://www.the-star.co.ke/news/infographics/2024-11-06-countries-that-spend-most-time-on-social-networks> (consulté le 10 février 2025).

523 Bureau national des statistiques du Kenya «Enquête économique 2024» (2024) <https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2024/05/2024-Economic-Survey.pdf> (consulté le 29 novembre 2024).

524 Citoyen numérique 'Pas de coupure d'internet,' L'autorité Kenyane des communications déclare que, dans le cadre de la contestation du projet de loi de finances' (2024) <https://www.citizen.digital/news/no-internet-shutdown-communication-authority-of-kenya-says-amid-finance-bill-demos-n344620> (consulté le 14 janvier 2024)

525 AccessNow Website (2024) <https://www.accessnow.org/no-internet-shutdowns-lets-keepit-on/> (consulté le 15 janvier 2025)

526 Le quotidien des affaires «Les services internet sont perturbés alors que les Kenyans organisent des manifestations contre les taxes» (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/internet-services-disrupted-as-kenyans-stage-anti-tax-protests-4669422> (consulté le 06 novembre 2024).

527 ICJ 'Déclaration commune de la communauté des droits de l'homme au Kenya sur l'état de la nation à la suite des manifestations sur le financement de 2024' (2022) <https://icj.kenya.org/news/a-call-for-accountability-return-to-constitutionalism-and-cessation-of-violations/> (consulté le 14 janvier 2025).

528 Amnesty International 'Déclaration commune sur la manifestation nationale' (2024) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/06/joint-statement-on-nationwide-demonstrations/> (consulté le 14 novembre 2025)

529 KTN News 'Rejeter le projet de loi sur les finances: Le gouvernement menace de fermer KTN' (2024) <https://www.youtube.com/watch?v=iHVOPL>

L'inclusion numérique semble être à la traîne avec une infrastructure limitée pour fournir des services internet abordables dans les zones marginalisées. À la lumière de ces développements, la conformité globale du Kenya sur la base de ce rapport de recherche est de 28 sur 60 selon l'indice TheScore de Paradigm Initiative. Cette note signifie que le Kenya est légèrement en conformité avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.⁵³⁰

Accès à l'internet

L'accès à l'internet facilite l'interaction par le biais de plateformes en ligne à des fins d'information, de communication, de divertissement et de commerce. En 2024, le Kenya a été confronté à des perturbations sans précédent de l'internet, contrairement à la législation kenyane. Lors des manifestations de masse contre le projet de loi de finances (2024/2025), qui ont abouti à la prise d'assaut des bâtiments du parlement à Nairobi par les jeunes, plusieurs régions du pays ont signalé des lenteurs et des interruptions de l'internet sur les principaux réseaux kényans.⁵³¹ Les données de NetBlocks ont révélé que le mardi 25 juin 2024 au soir, la puissance de la connectivité internet a fortement chuté, passant de 100 % à 42 %, ce qui a gravement compromis l'accès à l'internet dans le pays⁽⁴⁾.

Toute forme de perturbation de l'internet viole directement les articles 33, 35 et 37 de la Constitution kényane de 2010 sur l'accès à l'information et la liberté d'expression. Cette interruption a également érodé la confiance dans l'engagement du gouvernement à défendre les droits fondamentaux et à respecter les droits numériques.⁵³² Internet est un outil indispensable à l'engagement civique numérique au Kenya et a été utilisé à maintes reprises pour organiser des mouvements sociaux et exiger que le gouvernement rende des comptes. En interrompant l'accès à Internet, le gouvernement empêche les manifestants de s'organiser et d'exprimer leurs opinions en ligne et hors ligne. L'internet est ainsi un canal essentiel pour le commerce électronique et l'économie numérique du Kenya. Ainsi, pour chaque heure de coupure totale de l'internet, le pays a perdu environ 1,8 milliard de shillings (Shs) de son PIB (équivalent à 10 % du PIB)⁴.

Dans une lettre datée du 31 octobre 2024, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Communication Authority of Kenya (CA), a demandé aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de suspendre l'utilisation de Telegram dans le pays pendant les heures d'examen du Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE), et ce jusqu'au 22 novembre 2024.⁵³³ La raison invoquée pour cette suspension est la lutte contre la tricherie présumée à l'examen par le biais de l'application. Telegram est utilisé par au moins 13 % de la population kenyane et est devenu un outil essentiel.⁵³⁴ Les particuliers, les entreprises, la société civile, les journalistes et le grand public comptent sur cette plateforme pour leurs affaires et leurs communications, car elle permet d'atteindre facilement un large public et d'accéder librement à l'information. En limitant l'accès à Telegram, le gouvernement a directement violé les dispositions de la Constitution de 2010.

En outre, il existe des lacunes notables dans les lois, les politiques et les cadres relatifs à l'accès abordable à l'internet, en particulier pour les groupes marginalisés. À l'heure actuelle, le Kenya ne dispose pas de réglementations spécifiques obligeant les fournisseurs d'accès à Internet à proposer des structures tarifaires abordables pour les groupes marginalisés. Alors que le Fonds de service universel vise à promouvoir l'accès, il n'existe pas de politique applicable qui garantisse des tarifs réduits pour les utilisateurs à faibles revenus.⁵³⁵ Le pays manque également de politiques encourageant le développement et la distribution de technologies d'assistance abordables permettant aux personnes handicapées d'accéder efficacement à l'internet⁽⁹⁾.

GTty0 (consulté le 07 novembre 2024).

530 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples 'Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique' (2019)

https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/dgdr/documents/ati/Declaration_of_Principles_on_Freedom_of_Expression_ENG_2019.pdf (consulté le 14 janvier 2025)

531 Nation Afrique 'les Kenyans subissent des interruptions et des lenteurs dans leur connexion à l'internet' (2024) <https://nation.africa/kenya/news/kenyans-experience-interrupted-and-slow-internet-connections-4669366> (consulté le 12 novembre 2024).

532 Commission internationale des juristes, «Digital rights : Internet access crucial to a vibrant democracy' (2024) <https://icj-kenya.org/news/digital-rights-internet-access-crucial-to-vibrant-democracy/> (consulté le 06 novembre 2024).

533 KICTANet 'L'accès à Telegram est bloqué au Kenya' (2024) <https://www.kictanet.or.ke/telegram-access-blocked-in-kenya/> (consulté le 11 novembre 2024).

534 Nation «Les manifestations de la génération Z portent l'utilisation des médias sociaux à un niveau record» (2024) <https://nation.africa/kenya/business/technology/gen-z-protests-raise-social-media-use-to-record-levels-4706970> (consulté le 10 février 2025).

535 A. Wang'ang'a 'Obstacles socio-économiques à l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique : Literature Review» (2024) <https://doi.org/10.37284/eajit.7.1.2235> (consulté le 06 novembre 2024).

Liberté d'expression

La liberté d'expression est un droit constitutionnel fondamental au Kenya, consacré par l'article 33.⁵³⁶ Toutefois, les articles 22, 23 et 27 de la loi kényane de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité criminalisent la publication d'informations fausses ou trompeuses. Cette loi reste une régression significative pour le discours en ligne car ces dispositions ravivent effectivement la diffamation criminelle en pénalisant l'atteinte à la réputation en raison de termes vagues tels que «l'appréhension ou la crainte de la violence» qui laisse place à une interprétation subjective par les autorités.⁵³⁷ Quoi qu'il en soit, la diffamation devrait être traitée par le biais du droit civil, comme le prévoit la loi sur la diffamation,⁵³⁸ plutôt que par des sanctions pénales.

Par la suite, le code pénal du Kenya aborde la sédition principalement dans les sections 47 et 77, qui stipulent que tout acte, discours, publication ou expression qui incite à la désaffection à l'égard du gouvernement, encourage l'hostilité entre les communautés ou sape l'ordre public et l'autorité est considéré comme séditieux.⁵³⁹ Les lois sur la sédition sont controversées car elles peuvent être utilisées pour supprimer la liberté d'expression, faire taire l'opposition politique ou étouffer les critiques légitimes du gouvernement. Dans sa décision du 18 mars 2024, le juge Muhochi a noté que la section 77(1) et (3) du code pénal est héritage colonial qui limite la liberté d'expression par la disposition vague du délit de subversion.⁵⁴⁰ Les dispositions de la section 77 sont trop larges et trop vagues, ce qui limite le droit à la liberté d'expression. En outre, le gouvernement kényan utilise souvent ces lois pour faciliter l'interception des communications et la surveillance de personnes ciblées. Parmi les autres lois problématiques et vagues figurent la loi de 2012 sur le service national de renseignement et la loi de 2012 sur la prévention du terrorisme.⁵⁴¹

La loi sur la cybercriminalité positionne également l'État comme l'arbitre de la vérité en criminalisant ce qu'elle définit comme des «fausses nouvelles», ce qui soulève des inquiétudes quant aux abus potentiels en matière de restriction de la liberté d'expression. La diffusion de nouvelles irréelles, en particulier pendant les manifestations contre le projet de loi de finances 2024, a impliqué la diffusion d'erronés rapports de violence ou d'activité criminelle attribués aux manifestants.⁵⁴² Cette tendance est préoccupante et les parties prenantes, y compris le gouvernement, devraient divulguer des informations de manière proactive durant les périodes de troubles en utilisant les plateformes de médias sociaux pour contrer les erronés récits et investir dans le renforcement des capacités sur la vérification des faits en tant que stratégies pour remédier aux désordres de l'information. Les sanctions pénales pour la diffusion de fausses nouvelles sont actuellement excessives et ne semblent pas avoir d'impact positif.

En termes d'arrestations arbitraires, d'agressions, d'intimidations, de harcèlements et d'enlèvements, les données cumulées au Kenya tout au long de l'année 2024 révèlent une situation inquiétante. Il a été confirmé qu'au moins 65 personnes sont mortes à la suite de violences policières lors de manifestations⁵⁴³, et que plus de 361 personnes ont été blessées⁵⁴⁴. En outre, environ 1 574 personnes ont été arrêtées illégalement, y compris des manifestants et des défenseurs des droits de l'homme. Au moins 60 cas de disparitions forcées ou involontaires ont été signalés, et de nombreuses personnes n'ont toujours pas été retrouvées.⁵⁴⁵ Ces cas sont le résultat d'une forte réaction des forces de sécurité visant à réprimer la dissidence. De même, plusieurs médias ont été menacés par le gouvernement. Par exemple, le 25 juin 2024, KTN News a été menacée de fermeture pour avoir diffusé des manifestations anti-gouvernementales⁶ et ce en

536 Réforme du droit Kenyan (Commission de réforme du droit du Kenya) «Constitution of Kenya : Article 33 Freedom of expression» (2024) <https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/112-chapter-four-the-bill-of-rights/part-2-rights-and-fundamental-freedoms/199-33-freedom-of-expression> (consulté le 07 novembre 2024).

537 Commission internationale de juristes «Le paysage numérique croissant du Kenya et les limites de la liberté d'expression» (2024) <https://icj-kenya.org/news/kenyas-growing-digital-landscape-and-the-boundaries-of-free-expression/> (consulté le 07 novembre 2024).

538 Kenya Law 'Loi sur la diffamation' (2012) http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/DefamationAct_Cap36.pdf (consulté le 07 novembre 2024).

539 Kenya Law 'Code pénal' (2012) https://www.kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/PenalCode_Cap63.pdf (consulté le 07 novembre 2024).

540 Loi kényane «Pétition E016 de 2023» (2024) <https://kenyalaw.org/caselaw/cases/view/284070/> (consulté le 07 novembre 2024).

541 KICTANet «Lois et technologies de surveillance utilisées dans la lutte contre le terrorisme et leur impact potentiel sur l'espace civique» (2024) <https://www.kictanet.or.ke/?mdocs-file=49126> (consulté le 07 novembre 2024).

542 L'éléphant «Journal d'une révolution» (2024) <https://www.theelephant.info/opinion/2024/07/07/elephant-series-journaling-a-revolution/> (consulté le 07 novembre 2024).

543 Lethal in Disguise 'Kenya : répression meurtrière lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance' (2024) <https://lethalindisguise.org/case-studies/kenya-anti-finance-bill/> (consulté le 15 janvier 2025)

544 Aljazeera 'Les manifestations contre la hausse des taxes au Kenya ont fait au moins 39 morts, selon une organisation de défense des droits de l'homme' (2024) <https://www.aljazeera.com/news/2024/7/1/tax-hike-protests-in-kenya-killed-at-least-39-people-says-rights-watchdog> (Consulté le 15 janvier 2025)

545 Lethal in Disguise 'Kenya : répression meurtrière lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance' (2024) <https://lethalindisguise.org/case-studies/kenya-anti-finance-bill/> (consulté le 15 janvier 2025)

5

dépôt de l'article 34 de la Constitution kenyane, qui garantit la liberté des médias.

Protection des données et de la vie privée

Au Kenya, la protection des données est régie par la loi de 2019 sur la protection des données (Data Protection Act, DPA).⁵⁴⁶ Les sections 25, 26 et 32 du DPA prévoient les principes de la protection des données, les droits d'une personne concernée et les conditions du consentement au traitement des données. Dans le projet de loi de finances 2024/2025, aujourd'hui disparu, la clause 63 visait à exempter le Kenya Autorité fiscale (KRA) des dispositions de la loi sur la protection des données.⁵⁴⁷ Bien que le projet de loi ait été retiré, la KRA a publié de nouvelles directives qui permettent à l'autorité publique de contrôler tous les téléphones portables fabriqués localement et importés vendus au Kenya afin de garantir le respect des obligations fiscales à partir du 1er janvier 2025, ce qui permet à l'État d'accéder aux activités d'un utilisateur de téléphone, y compris les schémas de localisation, les transactions et l'historique des communications.⁵⁴⁸ La KRA a également annoncé un plan ambitieux d'intégration de son système avec les banques, les sociétés de transfert de fonds et les fournisseurs de services de paiement, dans le but de stimuler la collecte de recettes et de favoriser le respect des obligations fiscales d'ici à janvier 2025. Une partie de la stratégie de la KRA comprend l'utilisation de l'IA pour détecter l'évasion fiscale, ce qui est problématique car cela donne au fisc un accès illimité aux données personnelles, y compris les comptes bancaires, les transferts d'argent et les propriétés détenues.⁵⁴⁹ Une telle approche, au détriment du DPA 2019, érode la confiance du public et peut conduire à l'évasion fiscale ou à la réticence à se conformer.

La KRA ne serait pas la première agence gouvernementale à avoir accès aux données personnelles des citoyens. En octobre 2024, l'un des principaux journaux kenyans, le Daily Nation, a rapporté que les agences de sécurité du pays avaient eu pendant des années un accès pratiquement illimité aux enregistrements de données d'appel sensibles des clients de la téléphonie mobile, ainsi qu'aux données de localisation, ce qui les avait aidées à traquer et à capturer des criminels présumés.⁵⁵⁰ Cette situation suscite des inquiétudes quant à l'utilisation potentiellement abusive des enregistrements de données d'appel par le gouvernement, ce qui pourrait faciliter les enlèvements et les exécutions extrajudiciaires, deux phénomènes qui sont devenu monnaie courante au Kenya. Malgré cela, et en dépit de la mise en place du DPA 2019, plusieurs membres du Parlement se sont plaints d'avoir été spammés par des messages et des appels de leurs électeurs leur demandant de s'opposer au projet de loi de finances 2024.⁵⁵¹

En ce qui concerne les lois et les normes visant à protéger les travailleurs de l'économie numérique, le Kenya ne dispose pas actuellement d'un cadre clair et complet pour protéger les droits des travailleurs du numérique et des plateformes. Bien que les plateformes numériques, telles que TikTok, Facebook et X, soient une source de revenus pour un grand nombre de jeunes kenyans, le pays ne dispose pas d'un cadre clair et complet pour garantir une rémunération équitable et un traitement humain.⁵⁵² En 2023, plus de 180 modérateurs de contenu en ligne travaillant pour Facebook et Sama, son sous-traitant au Kenya, ont poursuivi les deux entreprises pour licenciement illégal et abusif. Le 20 septembre 2024, la cour d'appel du Kenya a décidé que l'affaire Meta pouvait être jugée au Kenya, les anciens modérateurs réclamant 1,6 milliard d'USD à titre de dédommagement. Cet arrêt a créé un précédent sur la manière dont les conflits du travail internationaux impliquant des entreprises technologiques peuvent être traités dans les juridictions locales.⁵⁵³

546 Loi kenyane « Data Protection Act of 2019 » (loi sur la protection des données de 2019) (2019) http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/2019/TheDataProtectionAct_No24of2019.pdf (consulté en novembre 2024).

547 Amnesty International « L'amendement à la loi sur la protection des données contenu dans le projet de loi de finances est un "big brother" classique, illégal, et doit être rejeté par l'Assemblée nationale et les Kenyans. » (2024) <https://www.amnestykenya.org/data-protection-act-amendment-in-the-finance-bill-is-classic-big-brother-illegal-and-must-be-rejected-by-the-national-assembly-and-kenyans/> (consulté le 07 novembre 2024).

548 Site web de l'administration fiscale kenyane (2024) <https://kra.go.ke/helping-tax-payers/facts-about-kra/category/8> (consulté le 07 novembre 2024)

549 Le Quotidien-Agences « L'ARK commence à intégrer le système fiscal avec les banques et les sociétés de télécommunications » (2024) <https://www.business-dailyafrica.com/bd/economy/kra-starts-integrating-tax-system-with-banks-telcos-4804430> (consulté le 14 janvier 2025)

550 Nation 'Exclusif : Comment la police kenyane utilise les téléphones portables pour traquer et capturer les suspects ' (2024) <https://nation.africa/kenya/news/exclusive-how-kenyan-police-use-mobile-phones-to-track-capture-suspects-4804416#story> (consulté le 07 novembre 2024).

551 Business Daily 'Activisme numérique : équilibre délicat dans le droit à la vie privée des fonctionnaires » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/digital-activism-delicate-balance-in-public-officials-privacy-4667266> (consulté le 07 novembre 2024).

552 Commission kenyane des droits de l'homme « Taptengelei : Pourquoi le gouvernement doit faire plus pour protéger la dignité et les droits de l'homme des travailleurs des plateformes numériques » (2024) <https://khrc.or.ke/press-release/taptengelei-why-government-must-do-more-to-protect-dignity-and-human-rights-of-digital-platform-workers/> (consulté le 07 novembre 2024).

553 Reuters 'Kenya court finds Meta can be sued over moderator layoffs' (Un tribunal kenyan estime que Meta peut être poursuivi pour le licenciement d'un modérateur) (2024) <https://www.reuters.com/world/africa/kenya-court-rules-meta-can-be-sued-over-layoffs-by-contractor-2024-09-20/#:~:text=Last%20year%20the%20>

Censure et modération du contenu

Les Kényans sont ceux qui passent le plus de temps sur les médias sociaux, en moyenne 3 heures et 43 minutes par jour.⁵⁵⁴ Au cours du troisième trimestre, l'utilisation des plateformes de médias sociaux au Kenya a connu une croissance exponentielle. Facebook, par exemple, a atteint 52 % de la population, tandis que TikTok, WhatsApp et X ont respectivement atteint 28,1 %, 48,5 % et 12,8 %.⁵⁵⁵ L'utilisation de l'internet par les Kényans âgés de 18 à 24 ans a également augmenté d'un point de pourcentage pour atteindre 78 %, tandis que ceux âgés de 25 à 34 ans sont passés de 76 % au trimestre précédent à 77 %. L'accès à l'internet par les smartphones est passé de 87,2 % au deuxième trimestre à 98,6 %.

La scène en ligne du Kenya est régie par plusieurs principes et lois de la Constitution du Kenya (CoK) de 2010, en particulier les articles 33 et 35. Ces articles soulignent l'importance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, qui sont cruciaux pour une société démocratique. Toutefois, des tentatives ont été faites pour limiter l'utilisation de ces plateformes dans le pays, en invoquant la promotion de la violence, le langage vulgaire, le contenu explicite et les comportements offensants. En août 2024, un citoyen kényan a présenté un appel au Parlement demandant l'interdiction de TikTok au Kenya.⁵⁵⁶ Les hauts responsables de TikTok en charge de ses opérations en Afrique subsaharienne ont alors représenté la plateforme devant le Parlement kényan pour la défendre contre l'interdiction en cours et la commission parlementaire a finalement rejeté la pétition le 28 septembre 2024³². D'autre part, une sénatrice kényane a contesté les opérations de X (anciennement Twitter) d'Elon Musk dans le pays le mois d'octobre 2024. Dans ses observations, la sénatrice Gloria Orwoba a fait référence à la suspension de X au Brésil, le comparant indirectement au Kenya.⁵⁵⁷ Cette mesure porterait toutefois atteinte aux droits des citoyens d'utiliser la plateforme, comme le prévoit le CoK, 2010.

Accès à l'information

L'article 35 de la Constitution du Kenya garantit à chaque citoyen le droit d'accéder aux informations détenues par l'État et oblige le gouvernement à publier et à faire connaître toute information critique concernant la nation. La loi kényane sur l'accès à l'information fournit un cadre juridique pour la mise en œuvre de ce droit constitutionnel.⁵⁵⁸ Toutefois, dans la pratique, le gouvernement ne respecte pas toujours les normes énoncées dans la loi, notamment en ce qui concerne la divulgation proactive d'informations relatives aux marchés publics.

Des cas de divulgation inadéquate, tels que le projet du gouvernement de louer l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA) et d'accorder le contrôle des lignes de transmission de la Kenya Electricity Transmission Company (KETRACO) à l'entreprise indienne Adani Group pour une durée de 30 ans, ont suscité de vives inquiétudes quant à la transparence et au respect des exigences légales en matière de participation du public.⁵⁵⁹ Si la loi sur l'accès à l'information établit une base solide pour la transparence, son efficacité est compromise par une mise en œuvre incohérente et une divulgation proactive limitée des accords gouvernementaux essentiels.

Dans les deux cas, le secrétaire du cabinet de l'époque, M. David Chirchir, a admis que le gouvernement n'avait pas divulgué au public les détails du contrat de bail.⁵⁶⁰

Intelligence artificielle (IA) et technologies émergentes

[content%20moderators,trying%20to%20organise%20a%20union](#) . (consulté le 07 novembre 2024).

554 We Are Social «Digital 2024 : 5 milliards d'utilisateurs de médias sociaux» (2024) <https://wearesocial.com/uk/blog/2024/01/digital-2024/> (consulté le 7 novembre 2024).

555 Nation «Les manifestations de la génération Z font grimper l'utilisation des médias sociaux à des niveaux records» (2024) <https://nation.africa/kenya/business/technology/gen-z-protests-raise-social-media-use-to-record-levels-4706970> (consulté le 7 novembre 2024).

556 The Standard «Tiktok porte la lutte contre l'interdiction du Kenya devant le Parlement» (2024) <https://www.standardmedia.co.ke/business/business/article/2001492965/tiktok-takes-fight-to-block-kenya-ban-to-parliament> (consulté le 7 novembre 2024).

557 Citizen Digital « La sénatrice Gloria Orwoba s'interroge sur les opérations X d'Elon Musk au Kenya ». (2024) <https://www.citizen.digital/news/senator-gloria-orwoba-questions-elon-musks-x-operations-in-kenya-n350689> (consulté le 7 novembre 2024).

558 Commission de réforme du droit du Kenya (KLRC) ' 35. Accès à l'information - Commission de réforme du droit du Kenya (KLRC)» (2024)

559 Nelson Ameyia (2024) https://x.com/ameyia_nelson/status/1811458518861644006 (consulté le 11 novembre 2024).

560 Citizen Digital 'Adani-JKIA Deal : CS Chirchir Admits Gov't Failure, Insists No Agreement Signed' (L'accord Adani-JKIA : CS Chirchir admet l'échec du gouvernement et insiste sur l'absence d'accord signé) ' (2024) <https://www.citizen.digital/news/adani-jkia-deal-cs-chirchir-admits-govt-failure-insists-no-agreement-signed-n349348> (accessed on 11 November 2024).

L'intelligence artificielle (IA) utilise des systèmes informatiques et des machines pour effectuer des tâches humaines et émuler leur intelligence par la simulation, l'auto-apprentissage et la correction. L'utilisation de l'IA a régulièrement augmenté au Kenya, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des transports et d'autres services publics. Bien que relativement nouvelle, l'IA est progressivement comprise et acceptée dans le pays malgré les lacunes des lois régissant son utilisation. Par l'intermédiaire de son organe législatif, le gouvernement du Kenya a présenté en août 2024 un projet de loi visant à contrôler l'utilisation de l'IA et de la robotique dans le pays. Toutefois, de nombreux experts du secteur de l'IA et de la robotique n'ont pas soutenu le projet de loi, invoquant le manque d'implication des parties prenantes dans la rédaction du projet de loi et, par conséquent, l'ignorance des besoins et des exigences des consommateurs de cette technologie en développement.⁵⁶¹ En raison de ces réactions négatives, le projet de loi a finalement été rejeté par le Parlement.

Le Kenya a toujours figuré parmi les premiers pays d'Afrique en termes d'infrastructures et de développement technologique.⁵⁶² Cependant, six pays africains, dont l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Rwanda, le Maroc, le Sénégal et le Bénin, sont mieux préparés que le Kenya en matière d'IA.⁵⁶³ En outre, un rapport de Huawei intitulé Global Digitalization Index (GDI) 2024 classe le Kenya au 65e rang sur 77 pays en matière de croissance des infrastructures TIC. L'étude, qui a utilisé plus de 42 indicateurs, a placé le pays dans la troisième catégorie sur trois.⁵⁶⁴ Les catégories comprennent respectivement les précurseurs, les adoptants et les débutants.

Ce classement montre que le pays en est encore au stade de la compréhension et de l'apprentissage de la coexistence avec l'IA. Les experts en technologie de l'IA ont fait valoir que le pays n'en est encore qu'aux premiers stades de l'IA et qu'un projet de loi comme celui qui est proposé porterait un coup dur au secteur, risquant de saborder la croissance de l'IA.

Une préoccupation majeure concernant le projet de loi sur l'IA et la robotique est l'excès de réglementation qui pourrait étouffer l'innovation et entraver le progrès technologique au lieu de le promouvoir, car il aurait imposé des exigences trop strictes qui pourraient créer des obstacles pour les startups et autres entités impliquées dans l'IA et la robotique, limitant potentiellement la compétitivité du Kenya dans le paysage technologique mondial. Il convient également de noter que l'inclusion limitée dans les processus d'élaboration des politiques, comme le manque de clarté de l'espace et de la position des femmes et des personnes handicapées dans les cadres de l'IA dans le pays, doit être examinée⁽⁴¹⁾.

En ce qui concerne l'adoption des nouvelles technologies, les Kényans ont accueilli favorablement le nouveau fournisseur d'accès à Internet par satellite, Starlink, qui détiendrait une part de marché de 0,5 % en novembre 2024.⁵⁶⁵ Safaricom conserve la plus grande part de marché avec 36,4 %.⁵⁶⁶ D'autres technologies comme la blockchain suivent une courbe ascendante, car de plus en plus de Kényans, en particulier les jeunes, s'aventurent sur les marchés numériques émergents et essaient de nouvelles technologies. La Banque centrale du Kenya (CBK) a annoncé en février 2024 qu'elle travaillerait sur de nouvelles réglementations pour protéger les crypto-monnaies telles que le bitcoin en raison des risques de blanchiment d'argent et du financement potentiel du terrorisme.⁵⁶⁷ Le nombre de Kényans qui utilisent des bourses de crypto-monnaies telles que Binance, Paxful et BingX, entre autres, ne cesse d'augmenter.

561 Business Daily « Pourquoi les experts en informatique veulent que l'État rejette le nouveau projet de loi sur la robotique » (2024)

<https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/why-it-experts-want-state-to-reject-the-new-robotics-bill-4516274> (consulté le 6 novembre 2024).

562 Administration du commerce international « Kenya - Technologies de l'information et de la communication » (2024) <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-information-communications-and-technology-ict> (consulté le 10 février 2025).

563 Citizen Digital : « La stratégie nationale du Kenya en matière d'IA est en cours d'élaboration ». (2024)

<https://www.citizen.digital/tech/kenyas-national-ai-strategy-in-the-pipeline-n341385> (consulté le 6 novembre 2024).

564 Huawei 'Global Digitalization Index (GDI) 2024' (2024)

<https://www.huawei.com/en/gdi#:~:text=The%20GDI%20measures%20the%20maturity,%2C%20cloud%2C%20and%20green%20energy> (consulté le 6 novembre 2024).

565 Business Daily « Starlink gagne 0,5 % du marché de l'internet au Kenya au cours de la première année » (2024) https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/starlink-gains-0-5pc-of-kenya-s-internet-market-in-first-year-4793878#google_vignette (consulté le 15 janvier 2025).

566 Business Daily « Starlink gagne 0,5 % du marché de l'internet au Kenya au cours de la première année » (2024)

<https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/starlink-gains-0-5pc-of-kenya-s-internet-market-in-first-year-4793878> (consulté le 12 novembre 2024).

567 Business Daily « Le Kenya s'apprête à réglementer le commerce du bitcoin en raison du risque de liste grise » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-moves-to-regulate-bitcoin-trade-on-grey-listing-risk-4529684> (consulté le 12 novembre 2024).

Protection des enfants en ligne

La sécurité des enfants en ligne est une préoccupation croissante à l'échelle mondiale, en particulier dans le sillage des technologies émergentes. Le Kenya s'appuie actuellement sur des cadres existants tels que la loi sur la protection des données de 2019, qui joue un rôle crucial en exigeant le consentement des parents pour le traitement des données personnelles des enfants et en imposant des mécanismes de vérification de l'âge. En outre, la loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et les cybercrimes criminalise des activités telles que la pornographie enfantine et la sollicitation d'enfants en ligne, offrant un recours juridique contre les contrevenants.⁵⁶⁸

Le Kenya fait également partie d'initiatives régionales plus larges, telles que la politique de l'Union africaine sur la sécurité et l'autonomisation des enfants en ligne, adoptée en février 2024. Cette politique vise à fournir un cadre pour la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique à travers l'Afrique, en soulignant la nécessité de cadres juridiques solides, d'une sensibilisation du public et d'une coopération internationale.⁵⁶⁹ En outre, la stratégie nationale kényane sur la justice pour les enfants 2023-2028 met l'accent sur la sauvegarde des droits des enfants, y compris ceux liés à la sécurité numérique, en s'appuyant sur des lois telles que la loi sur les enfants 2024.⁵⁷⁰

Inclusion numérique

L'inclusion numérique implique une utilisation équitable, accessible et significative des services et technologies numériques et des opportunités qui en découlent. Une fracture numérique isole une composante clé de la société des opportunités offertes par l'économie mondiale, telles que l'information, l'éducation et les services.⁵⁷¹ Au Kenya, l'analphabétisme numérique constitue un obstacle important à la réduction de la fracture numérique, l'accessibilité limitée des outils numériques dans différents contextes contribuant à cette fracture.⁵⁷² Si les zones urbaines ont connu une adoption plus rapide, le comté de Nairobi affichant un taux de pénétration de l'internet de plus de 80 %, certains comtés ruraux sont encore à la traîne, avec un taux inférieur à 20 %.⁵⁷³ Ainsi, les citoyens kényans ont profité de la connectivité accrue pour travailler, socialiser et accéder à l'information, alors que de nombreuses zones rurales ne disposent que d'une infrastructure internet limitée ou inexistante.

Le gouvernement kényan a adopté un programme de numérisation visant à améliorer la prestation des services publics en établissant une infrastructure numérique solide qui facilite la connectivité internet à haut débit et l'accès numérique pour ses citoyens.⁵⁷⁴ Malgré cela, l'absence de données accessibles au public sur le Fonds de service universel consacré à l'inclusion numérique pose un problème important pour le suivi de l'utilisation des fonds. À la lumière de ces éléments, plusieurs lacunes apparaissent dans la promotion de l'inclusion numérique au Kenya.

Sur une note positive, le secteur de l'espace numérique et des télécommunications du Kenya a fait de grands progrès en matière d'innovation et de contribution globale à l'économie du pays.⁵⁷⁵ Toutefois, les femmes sont encore sous-représentées sur le marché de l'emploi numérique, en particulier dans les postes de direction.⁵⁷⁶ En outre, les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder au monde numérique au Kenya comprennent des fausses idées

568 Geria & Ngugi plaide en faveur d'une « réglementation et d'une protection des données des enfants sur les plateformes de médias sociaux » <https://www.attorneysafrica.com/2023/09/01/regulation-and-protection-of-childrens-data-on-social-mediaplatforms/> (consulté le 26 janvier 2025)

569 Union africaine « The African Union Child Online Safety and Empowerment Policy » (Politique de l'Union africaine en matière de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne) (2024) https://au.int/sites/default/files/documents/43798-doc-African_Union_Child_Online_Safety_and_Empowerment_Policy_Feb_2024.pdf (consulté le 26 janvier 2025)

570 Conseil national de l'administration de la justice 'Stratégie nationale sur la justice pour les enfants 2023-2028' <https://ncaj.go.ke/wp-content/uploads/download-manager-files/FINAL-NATIONAL-STRATEGY-ON-JUSTICE-FOR-CHILDREN-21st-feb-2024.pdf> (consulté le 26 janvier 2025)

571 Association for Progressive Communications « Mon voyage au Kenya pour le comité consultatif sur la réduction de la fracture numérique en Afrique » (2024) <https://www.apc.org/en/blog/my-journey-kenya-advisory-committee-bridging-africas-digital-divide> (consulté le 08 novembre 2024).

572 F. Okello 'Bridging Kenya's Digital Divide : Context, Barriers and Strategies' (Comblent le fossé numérique au Kenya : : contexte, obstacles et stratégies) « (2024) <https://www.cigionline.org/static/documents/DPH-Paper-Okello.pdf> (consulté le 08 novembre 2024).

573 The Standard « La fracture numérique : Qui est laissé pour compte au Kenya ? » (2024) <https://www.standardmedia.co.ke/business/opinion/article/2001501022/the-digital-divide-who-is-being-left-behind-in-kenya> (consulté le 08 novembre 2024).

574 KIPPRA 'Leveraging on Digitalization to Promote Public Service Delivery in Kenya' (2024) <https://kippra.or.ke/leveraging-on-digitalization-to-promote-public-service-delivery-in-kenya/> (consulté le 08 novembre 2024).

575 Communications Authority of Kenya « L'économie numérique du Kenya contribuera au PIB à hauteur de plus de 600 milliards de shillings kényans d'ici à 2028, selon un rapport de la GSMA » (2024)

576 Business Daily « Comblent le fossé entre les hommes et les femmes dans l'espace technologique » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/bridging-the-gender-gap-in-tech-space-4552884> (consulté le 08 novembre 2024).

sur les besoins des personnes handicapées, des traditions dépassées, des stéréotypes et l'analphabétisme numérique.⁵⁷⁷

Conclusion

Les progrès du Kenya en matière de connectivité et d'innovation numériques contrastent fortement avec ses difficultés à sauvegarder les droits numériques et l'inclusion. Les perturbations documentées de l'internet, les cadres politiques inadéquats et les fractures numériques persistantes entravent le potentiel démocratique et socio-économique du pays. Le gouvernement, les médias et la société civile doivent donc collaborer pour protéger les libertés constitutionnelles, promouvoir l'inclusion numérique et combler les lacunes de la législation régissant les espaces numériques. Les politiques donnant la priorité à l'abordabilité, à l'accessibilité et à la transparence permettront non seulement de réduire la fracture numérique, mais aussi de favoriser un écosystème numérique résilient et respectueux des droits.

Avec une intervention appropriée et le respect des normes mondiales et régionales en matière de droits de l'homme, le Kenya peut exploiter son identité de «Silicon Savannah» pour devenir un modèle de développement numérique, équitable et inclusif.

10

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Tableau de l'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	2	Plusieurs régions du pays ont signalé des lenteurs et des interruptions de l'internet le 25 juin 2024, à la suite de manifestations massives de jeunes contre le projet de loi de finances (2024/2025). Les données ont montré une chute brutale de la connectivité internet de 100 % à 42 %. En outre, Telegram a été restreint pendant les examens nationaux sur ordre de l'autorité kényane des communications.

577 KICTANET 'Rapport d'étude : L'inclusion numérique des personnes handicapées dans les réseaux communautaires kenyans' (2024) <https://www.kictanet.or.ke/study-report-digital-inclusion-of-persons-with-disabilities-in-kenyan-community-networks> / (consulté le 08 novembre 2024).

L'inexistence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès abordable à l'internet pour les groupes marginalisés tels que les enfants, les femmes et les personnes handicapées.	P37	4	Au Kenya, le Fonds de service universel (USF) a été créé pour financer la connectivité dans les zones mal desservies et pour les groupes vulnérables.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Le Computer Misuse and Cybercrimes Act 2018 criminalise la publication d'informations fausses ou trompeuses. Cette loi constitue une régression significative de la liberté d'expression.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	La Haute Cour du Kenya a déclaré illégale la section 77(1) et (3) du code pénal au motif qu'elle limitait la liberté d'expression par le biais de l'infraction de subversion, formulée de manière large et vague.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P6 et P20	1	Plusieurs activistes numériques, journalistes, défenseurs des droits de l'homme, blogueurs et citoyens ont été arrêtés arbitrairement au plus fort des manifestations antigouvernementales. Des centaines de militants et de citoyens sont toujours portés disparus.
Législation sur la protection des données.	P42	5	Le Kenya dispose d'une loi complète sur la protection des données (Data Protection Act 2019), qui énonce les principes de protection des données, les droits des personnes concernées et les conditions de consentement pour le traitement des données.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet.	P38 et P39(4)	3	Lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance, le contenu des comptes de certains utilisateurs, en particulier sur X, a été supprimé sous prétexte de protéger la sécurité nationale.

Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Les efforts déployés par le gouvernement pour assurer le respect des obligations fiscales ont conduit à une violation de la vie privée et à une surveillance par le biais du numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity) et du contrôle des services financiers.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le Kenya dispose d'une loi sur l'accès à l'information qui permet aux parties prenantes de rechercher des informations auprès de différentes entités publiques et privées, y compris celles de l'écosystème numérique.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Parlement a rejeté l'adoption du projet de loi 2023 sur la société, de la robotique et de l'intelligence artificielle. La Banque centrale du Kenya travaille à l'élaboration d'une réglementation visant à protéger les crypto-monnaies des activités criminelles.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne		3	Le cadre juridique kényan pour la protection de l'enfance est fondé sur la Constitution du Kenya (2010). Bien qu'il n'y ait pas de politique autonome sur la sécurité en ligne des enfants, la loi sur les enfants est la principale loi qui concrétise les droits de l'enfant. D'autres cadres, tels que la loi sur la protection des données de 2019 et la stratégie nationale kenyane sur la justice pour les enfants 2023-2028, mentionnent la sécurité des enfants en ligne, mais pas de manière distincte.

Inclusion numérique	P37(3)	3	Alors que la pénétration de l'internet et l'utilisation des appareils mobiles continuent d'augmenter, les efforts pour suivre l'inclusion numérique restent inefficaces, en particulier par le biais du Fonds de service universel (USF). En particulier, aucune donnée n'est disponible sur la manière dont les fonds ont été utilisés en 2024, ce qui soulève des inquiétudes quant à la transparence et à la responsabilité dans la promotion d'un accès équitable.
TOTAL (jusqu'à 60)		34	

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Soutenir, respecter et protéger les dispositions constitutionnelles relatives à l'accès à l'information et à la liberté d'expression qui font progresser les valeurs démocratiques.
- Tirer parti de l'initiative sur l'infrastructure numérique et de la stratégie nationale en matière de large bande pour fournir un accès abordable à l'internet, y compris aux populations marginalisées.
- L'autorité kényane des communications devrait publier des rapports annuels sur l'utilisation des fonds du service universel.
- Offrir des incitations et des subventions aux entreprises de télécommunications pour qu'elles fournissent un internet abordable dans les zones mal desservies.
- Réviser les articles 22, 23 et 27 de la loi sur la cybercriminalité (Computer Misuse and Cybercrimes Act 2018) en dépénalisant la diffamation et en traitant les atteintes à la réputation par le biais du droit civil.
- L'Autorité indépendante de surveillance de la police (IPOA), la Commission sur l'administration de la justice, le Comité national sur l'administration de la justice et la Commission des services de la police nationale (NPSC) devraient consacrer de manière impartiale et objective la surveillance et la responsabilité en matière de police, comme l'exigent leurs dispositions constitutionnelles respectives.
- Établir un fonds de numérisation pour favoriser la réalisation de la numérisation conformément au plan directeur numérique 2022-2032 du gouvernement.
- Développer et étendre l'infrastructure internet dans les zones rurales mal desservies afin d'améliorer la connectivité et l'accès à l'information.
- Mettre en œuvre des politiques qui comblent le fossé numérique, rendent les technologies numériques abordables et offrent une formation à la culture numérique aux communautés mal desservies ou non desservies.
- Rechercher et mettre en œuvre d'autres méthodes de conformité fiscale qui ne portent pas atteinte à la vie privée des utilisateurs et ne donnent pas lieu à une surveillance, comme le contrôle de l'IMEI et des services financiers.
- Formuler un cadre politique clair et complet pour les travailleurs numériques qui travaillent pour des plateformes de médias sociaux afin de garantir un traitement équitable et humain par les plateformes numériques.
- Promouvoir la participation des parties prenantes et des experts à l'élaboration de

politiques régissant l'utilisation de l'IA et des technologies émergentes, ainsi que de cadres sur les risques et les délits associés.

- Collaborer avec les sociétés de plateformes de médias sociaux pour s'assurer que le contenu publié n'est pas préjudiciable sans bafouer la liberté fondamentale d'expression.
- Donner la priorité à la participation du public, mettre à jour et publier régulièrement des informations sur les questions d'intérêt national et veiller à ce que les restrictions d'accès à l'information respectent les limitations prévues à l'article 24 de la Constitution.

T Média devrait :

- Définir l'ordre du jour du débat public et de l'action des décideurs politiques sur des questions telles que l'accès à l'internet, les fermetures d'internet, l'IA et les technologies émergentes.
- Plaider en faveur de la liberté de la presse et sensibiliser aux violations des droits et libertés impératifs des citoyens.
- Éliminez les stéréotypes et utilisez des canaux inclusifs, en particulier pour les personnes souffrant de différents handicaps.
- Rester inébranlable en tant qu'organisme de surveillance de l'intérêt public digne de confiance qui dévoile les vérités qui ont un impact sur la société, en promouvant la responsabilité et la transparence.

Les organisations de la société civile devraient :

- Favoriser l'essence d'un paysage numérique et démocratique plus inclusif qui enrichit le développement socio-économique et politique.
- Sensibiliser le public aux dangers des lois répressives pour la démocratisation et la bonne gouvernance.
- Encourager les citoyens à exiger du gouvernement qu'il rende des comptes, qu'il fasse preuve de transparence et qu'il respecte l'État de droit.
- Faire pression et plaider activement en faveur de l'inclusion numérique par le biais de politiques et de technologies ciblées pour les groupes marginalisés.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités qui favorisent une utilisation équitable, accessible et significative des services et technologies numériques.
- Fournir une assistance juridique aux personnes dont les droits numériques ont été violés, notamment par la censure et la surveillance illégale.

T Le secteur privé devrait :

- Mettre en place un cadre de transparence interne obligeant les fournisseurs de services Internet à divulguer toute demande d'arrêt des activités du gouvernement.
- Développer et financer des programmes visant à améliorer les compétences numériques des jeunes et des groupes marginalisés, en leur donnant les moyens d'accéder à l'économie numérique.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques rigoureuses en matière de confidentialité des données qui privilégient la confiance des clients et respectent les droits des utilisateurs.

- Allouer des ressources pour réduire la fracture numérique et promouvoir l'inclusion en développant la connectivité à l'internet dans les zones mal desservies.
- Créer des produits et des services abordables et accessibles, en particulier pour les groupes marginalisés.

15

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

